



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 23 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 mai 2017 sous la présidence d'Hervé BOCHET, Maire.

Membres présents à cette séance : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER (arrivée à 20h50), Albert DUPRAZ, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ- CHAUDET, Philippe DIOLOGENT et Rémi VALLIN.

Excusés : Gildas JOBERT (procuration à Hervé BOCHET), Morgane LEFEVRE, Elisabeth DEFUNTI, Jocelyne JUILLARD (procuration à Alain FAVIER).

SECRETAIRE DE SEANCE : Laure DUPRAZ-CHAUDET.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 11 avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal, d'un courrier de M VASSAL et de Mme AUBENIS (locataires de l'appartement n°2, Gîtes du Villaret) notifiant leur préavis de départ pour le 22 juin 2017.
- Le Maire, informe le Conseil Municipal, d'un courrier électronique de Mme CROSAZ, directrice de l'école d'HERMILLON informant le conseil municipal de la répartition des élèves du RPI pour la rentrée 2017-2018 décidée en conseil des maîtres.

Ecole de Pontmafrey-Montpascal	- CM1 et CM2 - CE2 et 6 CE1 (3 domiciliés à Pontamafrey et 3 domiciliés à Hermillon, les parents seront informés nominativement)
Ecole d'Hermillon	- CE 1 et CP - GS et PS (domiciliés à Hermillon, Montvernier et Pontamafrey)
Ecole de Le Châtel	- MS et PS (domiciliés à Le Châtel)

- Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Conseil départemental notifiant la TADE (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement) d'un montant global de 78 416 €. La part Voirie est de 19 357 €.
- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de remerciements du Club des Aînés Ruraux Le Châtel-Montvernier pour la subvention accordée au titre de l'exercice 2017.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble du personnel communal a effectué, le vendredi 28 avril 2017, une formation aux premiers secours avec l'UDSP (Union Des Sapeurs Pompiers).
- Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental relatif au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Maurienne.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que tous les courriers concernant les renouvellements des concessions du cimetière ont été envoyés aux personnes concernées.

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel téléphonique de M. MAZAUD (directeur de la société SCHEMA) indiquant que le projet de micro-centrale a été retenu par le Ministère de l'Environnement. La réalisation ne débutera que lorsque toutes les études seront terminées (18 à 24 mois).
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du courrier du Syndicat de Pays de Maurienne indiquant qu'il ne prendra plus en charge, à la rentrée 2017-2018, les transports des TAP regroupés sur une $\frac{1}{2}$ journée, les Maires des communes du RPI ont décidé de maintenir les TAP sur la $\frac{1}{2}$ journée du vendredi et de prendre en charge, à parts égales, le coût du transport à la rentrée 2017-2018.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier rapport d'analyse d'eau, effectué le 17 mai 2017, montre que l'eau distribuée sur la Commune de Le Châtel est une « eau respectant les limites fixées ».

PROGRAMMATION DES OPERATIONS RETENUES PAR LA COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX

A l'unanimité des membres présents et représentés, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de suivre les recommandations de la Commission Urbanisme et Travaux, qui s'est déroulée en Mairie le jeudi 17 mai 2017, concernant les travaux à réaliser en 2017.

- Achat de matériel informatique : L'ordre de service est validé pour l'achat de matériel informatique concernant la facturation du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire pour un montant de 600 € HT conformément au devis de la société NetCréaweb.
- Ouverture des pistes : Le radier de Crêt Girod sera ouvert d'ici la fin mai. Le passage « à sec » devra être repris lors de la montée des troupeaux de M. Pellat. L'entreprise Manno va être consultée pour améliorer « point à point » la piste reliant Rieu-Salomon à St Jacques.
- Recherche de fuites sur le réseau d'eau : L'ordre de service est validé pour engager la société ARINA (550 € HT/jour).
La date d'intervention reste à définir.
- Rénovation de l'appartement n° 3 des gîtes du Villaret : Cet appartement a besoin d'être repris dans son intégralité. Des devis de peinture, isolation, changement des fenêtres, remise aux normes électriques, réfection des sols, plomberie, meubles de cuisine ont été demandés. Devant les montants estimés des travaux, supérieur à 21 000 € HT, il est décidé de faire une demande de subventions au titre du FEDC sur la programmation 2018.
- Isolation des combles du bâtiment mairie-école : L'ordre de service sera validé après réception et validation d'un devis pour le déménagement des combles. L'entreprise initialement retenue sera recontactée avant la signature du bon de commande.
- Rénovation du toit de l'église du Ventour : l'ordre de service sera validé dès que les démarches administratives seront achevées.
- Urbanisme sur bâti ancien hameau de le Ventour : La 3CMA lance une consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'Ouvrage. La commune de Le Châtel s'inscrit dans cette démarche et consultera dès que possible pour l'établissement du cahier des charges.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'unanimité des membres présents et représentés, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'effectuer deux demandes de subventions au titre du FEDC pour la programmation 2018, une concernant les Travaux de rénovation de l'appartement n° 3 du gîte du Villaret et l'autre concernant la rénovation du toit de l'église du Ventour.

QUESTIONS DIVERSES

- Apéro-pizza le samedi 17 juin au hameau du Villaret.
- Concert en collaboration avec le café culturel « Le Pataquès » à l'ancienne église le Samedi 9 septembre.
- Déchets verts : Ceux-ci doivent être apportés au SIRTOMM et non déposés à la Combe du Praz.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Laure DUPRAZ-CHAUDET



Le Maire,
Hervé BOCHET

